

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 33 (1962)
Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 8 Août 1962

SOMMAIRE

Trafic Nord-Sud — Dynamique de l'industrie horlogère du Jura suisse
La forêt au service de chacun — L'abeille un insecte à protéger — Le marché du travail

Trafic Nord-Sud

Récemment, une première entrevue a eu lieu entre les représentants de la Confédération et ceux du BLS pour l'examen des questions que soulève le rachat éventuel par la Confédération du BLS et des lignes coexploitées.

L'Association pour la Défense des Intérêts du Jura ne peut que s'en féliciter qui, lors de son assemblée générale annuelle du 5 mai dernier, à La Neuveville, a voté une résolution dans laquelle elle a salué le projet de reprise du réseau BLS par la Confédération et les Chemins de fer fédéraux.

Qu'espère-t-on de ce rachat dans le Jura ?

Constatant que la Suisse se trouve menacée dans sa position dominante pour l'acheminement du trafic marchandise international à travers les Alpes, parce que la ligne du Gothard n'est plus en mesure d'assurer régulièrement l'énorme trafic actuel et que ce trafic augmentera encore au cours des prochaines années, l'ADIJ a demandé à nos autorités et administrations fédérales de tout mettre en œuvre pour réaliser dans les délais les plus courts l'aménagement rationnel du réseau existant pour pouvoir faire face aux besoins énormes du trafic.

Elle estime, dès lors, que la solution la moins onéreuse et la plus facile à réaliser consisterait à équiper une deuxième artère nord-sud, indépendante de bout en bout de la ligne du Gothard, reliant MuttENZ à Domodossola en passant par le Jura.

L'intention de l'ADIJ n'est nullement de minimiser l'importance du Gothard qui reste et restera l'épine dorsale de notre trafic transalpin. Mais elle insiste sur la nécessité de le doubler de bout en bout pour faire face aux besoins accrus de transports du Marché commun.

Quels problèmes poserait l'aménagement de la voie MuttENZ-Domodossola ?

Dans le Jura, il s'agirait essentiellement d'obtenir une double-voie continue entre Aesch et Bienne, double-voie qui est déjà réalisée sur certains tronçons.